



**Le prix  
Régine Orfinger-Karlin 2006**

**DOSSIER DE PRESSE**

**7 DECEMBRE 2006**

**MUSEE NATIONAL DE LA RESISTANCE**

## **Table des matières**

- Historique du Prix Régine Orfinger-Karlin
- Biographie de Régine Orfinger-Karlin
- Dix ans de Prix Régine Orfinger Karlin, dix ans de combats en matière de droits économiques et sociaux
- Biographie de Bob le précaire
- Bob le précaire : interview
- Plus de cent ans de Ligue des droits de l'Homme
- Les droits humains, un combat au quotidien !
- Règlement du PROK

## Historique du prix Régine Orfinger-Karlin

En 1996, lors de son assemblée générale, la Ligue des droits de l'Homme décida de créer un prix au nom de l'un de ses « dirigeants historiques ». C'est ainsi qu'est né le prix Régine Orfinger-Karlin, du nom de cette figure emblématique qui participera, entre autres, à la renaissance de la Ligue à la sortie de la guerre.

Depuis 1996, à raison d'une fois tous les deux ans, la Ligue des droits de l'Homme récompense une personne ou une association qui s'est distinguée par son action militante en faveur de la promotion des droits humains.

Les caractéristiques du prix Régine Orfinger-Karlin sont les suivantes :

1. Le Prix a pour but d'encourager la promotion et la défense des droits humains, tout particulièrement concernant des groupes vulnérables (mineurs, étrangers, allocataires sociaux, malades mentaux, femmes...)
2. Le Prix vise à reconnaître et à récompenser une personne, sans distinction d'âge, un groupe ou une association, qui oeuvre et se distingue en ce sens, notamment en mettant en évidence la nécessité de la résistance aux atteintes aux droits humains.
3. Le Prix est uniquement attribué à des réalisations situées en Communauté française de Belgique.

Lors de la première édition en 1996, un groupe d'avocats présenta la candidature de Nabela Benaissa qui remporta le prix.

En 1998, le prix fut attribué conjointement au Collectif contre les expulsions ainsi qu'à une communauté peule parrainée par l'asbl l'Autre « lieu », maison d'accueil pour personnes atteintes de troubles de santé mentale.

L'édition 2000 a récompensé le collectif Action Birmanie (des étudiants de l'UCL qui militent contre les activités de Total Fina en Birmanie).

Enfin, l'édition 2002, a récompensé un projet de film documentaire sur la réinsertion des personnes sortant de prison.

### 2004: édition spéciale

L'année 2004 fut une année un peu particulière pour le prix Régine Orfinger-Karlin. En effet, la Ligue des droits de l'Homme profita de ce rassemblement pour, d'une part, commémorer les 60 ans de la Libération, et d'autre part, rendre un hommage à Régine Orfinger-Karlin, décédée peu de temps auparavant.

A cette double occasion, la cérémonie de remise du prix fut accompagnée de la projection d'un film documentaire « *A mon père résistant, le deuil et le secret* »

(André Dartevelle, 1995) dans lequel Régine Orfinger-Karlin revient sur sa participation dans la résistance pendant la guerre.

Cette soirée fut également l'occasion pour certaines personnes de souligner la carrière exemplaire de cette juriste militante pour le droit des femmes et des marginalisés.

L'édition 2004 du prix Régine Orfinger s'est clôturée avec la remise d'un prix de 2500 euros doté par la Communauté française-wallonie Bruxelles à l'association « Vent Sauvage » pour son projet de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

## **2006 : le prix Régine Orfinger Karlin, dix ans déjà !**

### **Prix Régine Orfinger-Karlin : les lauréats**

1996 : Nabela Benaissa

1998 : Collectif contre les expulsions et une communauté peule parrainée par l'asbl l'Autre « lieu »

2000 : Collectif Action Birmanie

2002 : Projet de film documentaire sur la réinsertion des personnes sortant de prison

2004 : association « Vent Sauvage »

2006 : Collectif « Bob le Précaire »

## **Dix ans de prix Régine Orfinger Karlin Dix ans de combats en matière de droits économiques et sociaux**

Discours prononcé par Julien Pieret  
(administrateur de la Ligue des droits de l'Homme section francophone)  
à l'occasion de la remise du 6<sup>e</sup> prix Régine Orfinger Karlin  
7 décembre 2006

Comme cela nous a été rappelé à l'instant, cela fait dix ans que la Ligue octroie tous les deux ans son prix Régine Orfinger Karlin.

Cela fait également dix ans que la Ligue s'est attelée à prendre à bras le corps le combat pour l'effectivité des droits économiques et sociaux.

En effet, c'est en septembre 1996 que la Ligue organisa ses premières rencontres consacrées à ces droits. Qu'est-ce qui a poussé la Ligue à initier ce chantier ?

Il faut se remettre un instant dans le climat de l'époque...

1996, c'est peu de temps après la consécration des droits économiques et sociaux au sein de notre constitution – l'article 23 – constitution historiquement construite autour des seules libertés civiles et politiques. Cette consécration longuement attendue fut cependant accompagnée de réserves exprimées par le pouvoir constituant. Ce dernier disait : oh vous savez, l'article 23 n'est pas contraignant, il indique une direction mais certainement pas une obligation. Et les juristes d'embrayer en usant de l'expression ampoulée et fallacieuse « droits de la seconde génération », expression traduisant l'idée que ces droits ne pourraient être invoqués par un juge. La Ligue ne pouvait évidemment accepter cette consécration tronquée de droits dont le citoyen ne peut réclamer l'effectivité devant un juge, la Ligue ne pouvait évidemment accepter cette pétition de principe selon laquelle l'on devrait faire une différence entre le respect de la vie privée et le droit à la santé...

1996 c'est aussi l'époque où le grand public découvre les termes de globalisation ou de mondialisation. C'est encore flou à l'époque ; on ignore encore ce qu'ils représentent réellement mais l'on suppose – et tel est en tout cas le discours dominant – qu'ils changeront la donne économique de façon décisive... Mais l'on va vite comprendre ce qu'il s'agit d'entendre par cette révolution économique ainsi proposée.

Car en 1996 c'est enfin un drame social – la fermeture des forges de Clabecq – et peu de temps après un autre – la fermeture de l'usine Renault à Vilvoorde... Et horrifiés nous découvrons l'impuissance des autorités publiques à prévenir ces catastrophes humaines...

Dix ans après, ce climat a-t-il fondamentalement évolué ? Une réponse négative semble s'imposer.

Les droits économiques et sociaux demeurent tout d'abord les parents pauvres des droits fondamentaux. Encore marginaux sont les juges qui osent les mobiliser pour en

garantir l'effectivité au bénéfice des individus.

La mondialisation, ensuite, nous est aujourd'hui présentée comme un fait acquis, tel un contexte inéluctable. La mondialisation économique a bon dos : ce serait à cause d'elle que nos gouvernants seraient désormais dans l'incapacité d'agir avec efficacité dans le domaine économique... C'est pas nous, c'est l'Europe, ou c'est l'OMC est un argument que l'on entend encore trop souvent. Trop souvent car il est particulièrement commode aujourd'hui de se draper dans l'habit de victimes d'un projet que l'on a soutenu de bout en bout !

Les drames sociaux enfin... Il ne me semble pas nécessaire de rappeler que la fermeture sauvage d'usines au seul bénéfice du profit immédiat demeure d'une actualité brûlante.

Bref, dix ans après, le constat semble toujours aussi sombre ; la nécessité de notre lutte tout autant indispensable. Mais quelle est cette lutte, quels sont les combats que nous menons depuis dix ans ? Il faut distinguer les vieux combats des nouveaux combats.

Les vieux combats, ils concernent les éternelles victimes de l'exclusion, les intemporels boucs émissaires de notre système économique et social. Ce sont les femmes évidemment qui sont encore et toujours discriminées. Songeons au statut de cohabitant, en matière d'aide sociale, statut dont nous réclamons en vain semble-t-il la suppression pure et simple. Ce sont les étrangers dont la protection sociale est sans cesse rabotée... Ainsi, l'aide en nature octroyée telle une aumône aux demandeurs d'asile ; ainsi l'aide médicale urgente, seule protection des personnes étrangères en séjour irrégulier...

Et puis émergent de nouveaux combats et de nouvelles mobilisations que la Ligue se doit de soutenir et d'appuyer. Ces nouveaux combats, ce sont ceux nés avec le détricotage progressif de notre protection sociale. Ainsi, la réforme du minimex et sa substitution par un revenu d'intégration sociale, seul filet minimal de protection dont notre gouvernement a accru la conditionnalité. La Ligue s'est dès le départ et sans ambiguïté inscrit en faux contre cette réforme honteuse. La Ligue a soutenu la plate forme minimex ou le collectif Droits devant et a attaqué systématiquement, devant le Conseil d'Etat ou la Cour d'arbitrage, les textes qui ont opéré cette réforme. Idem en matière d'activation des chômeurs, doux euphémisme pour qualifier l'inacceptable contrôle et les sanctions à la clef qui frappent aujourd'hui les exclus du marché du travail. En cette matière aussi, nous avons soutenu la plate forme Stop Chasse aux chômeurs et contesté au Parlement ou devant le juge les textes préparés par le gouvernement.

Les nouveaux combats enfin visent aussi le travail précaire et plus exactement l'institutionnalisation du travail précaire. Dans le dictionnaire, on apprend que le terme précaire s'oppose au définitif, qu'il ne vise qu'une situation par nature temporaire. Or que constatons-nous aujourd'hui ? Et bien que la précarité tend à devenir durable, que de plus en plus nombreuses sont les personnes qui ne peuvent construire une vie professionnelle stable et protégée, reléguées qu'elles sont dans les affres du travail au noir, de la succession des contrats à durée indéterminées ou intérimaires ou encore du sous statut de faux indépendant. Les précaires, ce sont des travailleurs et des travailleuses dont la protection sociale s'affaiblit insidieusement au point de devenir inexistante...

Pour donner corps à ces sans voix et ces sans droits, on a inventé le néologisme suivant : le précariat. Le précariat est un effet un concept permettant d'identifier et de rassembler les exclus sans cesse plus nombreux de la protection sociale sacrifiée sur l'autel de la flexibilité et du profit immédiat. Mais le précariat est aussi une notion qui nous permet de mieux comprendre la mutation du marché du travail à laquelle nous assistons. Enfin mutation ou retour en arrière ? Car en effet les travailleurs précaires d'aujourd'hui ne sont-ils pas dans une situation comparable à celle qui caractérisait les membres de la classe ouvrière née avec la société industrielle au XIXe siècle ? Ne doit-on pas donner raison à Alex Foti, cet activiste italien qui nous dit que le précariat est à la société post industrielle ce que le prolétariat était à la société industrielle ? Car le précariat est aussi, enfin et surtout, un concept de combat, un étendard, une bannière derrière laquelle les précaires peuvent se réunir et commencer à s'organiser en vue de lutter contre l'organisation du travail précaire.

Ces nouveaux chantiers des droits économiques et sociaux, la Ligue se doit de les ouvrir, mieux de les accompagner. Comment ? En faisant ce qu'elle fait depuis maintenant plus de 100 ans... En mettant au profit et à la disposition des mouvements sociaux son expertise et son expérience en termes de lobbys juridiques, politiques et médiatiques. Mais aussi en reconnaissant humblement et symboliquement le courage des militants minimexés, chômeurs ou précaires.

Le prix Régine Orfinger Karlin participe évidemment de cette reconnaissance symbolique.

Vous l'avez compris, notre lauréat 2006 du Prix Régine Orfinger Karlin est à la fois une victime de l'exclusion sociale – il s'agit d'un travailleur précaire – mais surtout notre lauréat 2006 est une victime non consentante de cette exclusion. Notre lauréat 2006 nous enseigne en effet que face au capitalisme mondialisé qui a rendu le patronat invisible et donc irresponsable, il est encore possible de se ménager des espaces de combats. Notre lauréat 2006 nous montre que ces combats ne sont pas perdus d'avance, qu'en marge des mobilisations traditionnelles, de nouvelles formes de lutte peuvent aujourd'hui renverser la tendance d'une diminution de l'effectivité des droits économiques et sociaux. Ce faisant, notre lauréat 2006 nous donne de l'espoir, et c'est aussi à ce titre que la Ligue est aujourd'hui particulièrement fière de lui remettre le prix Régine Orfinger Karlin...

Notre lauréat 2006 – et je vous demande de l'applaudir – est Bob le précaire...

## Bob le précaire : petite biographie

L'histoire de Bob le précaire commence par une enquête sur l'esprit d'entreprendre des jeunes Wallons. Cette enquête est voulue et commandée par la fondation Free (Fondation pour la Recherche et l'Enseignement de l'Esprit d'Entreprendre) qui réunit de grands noms de l'économie et de la finance (Electrabel, Fortis, Siemens, CNP...) et qui est soutenue par le gouvernement Wallon.

C'est un petit institut de sondage Suisse qui remporte l'appel d'offre. Trois chercheurs belges (ULg, UCL et ULB) sont chargés d'engager 40 jeunes, étudiants et chômeurs, pour réaliser l'enquête.

Les conditions de l'embauche sont particulièrement déplaisantes :

Pas de contrat de travail. Une rémunération forfaitaire insuffisante : une enquête est facturée 7,7 euro mais l'employeur se laisse la possibilité d'invalider unilatéralement, et donc de ne pas rémunérer, les résultats d'une enquête. Chaque questionnaire est sensé pouvoir être réalisé en 50 minutes. Achever un questionnaire prend en réalité de 3 à 4 heures.

Plus grave, l'employeur incite explicitement les salariés à travailler au noir en promettant une rémunération de 12 euro.

Les frais de transport et de téléphone n'étant pas pris en charge, le travailleur touchait, dans le meilleur des cas, un salaire horaire de 4 euro... Vous avez dit précaire ?

Mis au courant de cette situation, Bob le précaire et sa bande se font engager en décembre 2005 dans l'objectif de créer des liens entre les salariés et d'enclencher une grève d'un type nouveau.

Afin de ne pas permettre à l'employeur d'identifier clairement qui mène le mouvement, ils montent un collectif (Flexblues) et un site Internet de protestation ([www.flexblues.be](http://www.flexblues.be)) et organisent une « prise en otage » collective des questionnaires.

Lors de manifestations en public et de rencontres avec la presse, les membres du collectif s'affichent masqués pour symboliser "l'invisibilité" des travailleurs précaires en Belgique et en Europe ; Leurs revendications sont simples: la régularisation de la situation des travailleurs par la signature immédiate d'un contrat de travail, le remboursement des frais liés à la réalisation de l'enquête, le doublement du salaire et le paiement de tout les questionnaires réalisés, même ceux éventuellement invalidés.

Bob le précaire se heurte dans un premier temps à la mauvaise fois de l'employeur, le porte-parole de l'entreprise affirmant ne pas comprendre "*cette action d'humeur menée par une bande d'activistes de gauche qui veulent faire parler d'eux. S'ils sont incapables de réaliser une enquête en 50 minutes, ils ne sont pas fait pour ça*".

Mais assez rapidement, l'entreprise, soucieuse de son image, embarrassée par l'impact médiatique non négligeable du mouvement et inquiète du retard pris dans le déroulement de l'enquête (alors qu'elle devait s'achever le 28 janvier, l'accord final a

été trouvé le 28 février 2006), cède aux revendications des travailleurs.

Les contrats de travail enfin élaborés comprennent le calcul de la rémunération des enquêteurs sur une base de deux heures de travail par questionnaire. Soit un doublement du salaire (passage de 12 à 24 euro) !

Les frais de téléphone et de transport seront aussi pris en charge par le remboursement d'une somme forfaitaire de 4 euro par questionnaire. De plus, la séparation entre la notion de validité d'un questionnaire et la notion de validité du travail effectué est instituée, permettant ainsi la rémunération des questionnaires considérés par l'employeur comme invalides.

Ce mouvement, inédit dans sa forme et redoutablement efficace au vu des résultats obtenus, ne pouvait que séduire la Ligue des droits de l'Homme qui travaille depuis longtemps au respect des droits économiques et sociaux ; et maintenant plus que jamais à l'heure du profit à tout prix au détriment de l'humain.

Bob le Précaire, par son action, met en lumière le fait que l'isolement des travailleurs et l'absence de contacts et d'échanges d'informations entre les employés déséquilibre le rapport de force avec l'employeur et, conséquemment, favorisent la création d'emplois précaires, rendant difficilement envisageable la construction de projets de vie voire, plus dramatiquement encore, l'accès à un quotidien tout simplement décent.

## **Interview de Bob la précaire et d'un activiste anonyme du collectif flexblues**

### **Qui êtes-vous BOB le précaire ?**

**Bob le précaire** : Je suis Bob le précaire. Je ne suis personne. Je n'ai ni sexe ni nationalité. Je suis tout le monde. Je suis pauvre, étudiant, migrant, intérimaire ou chômeur. Je suis la pluralité des nouvelles formes de résistance dans notre société spectaculaire post-moderne. Mon constat est que la prestation de travail ne se transforme pas seulement d'un point de vue juridique ou quantitatif, mais aussi et surtout qualitativement, investissant toute la vie.

C'est pour cela que la condition de précarité est non seulement universelle mais aussi existentielle. Mon rôle, et d'ailleurs l'essentiel de mon pouvoir, réside dans ma capacité à inspirer aux précaires de toutes conditions le désir d'entreprendre de nouvelles luttes, fortes et forts de leur créativité, dans le but de défendre leurs droits, d'en obtenir de nouveaux et de dépasser les formes d'organisation du travail héritées du taylorisme industriel. J'encourage ceux dont la précarité est organisée à prolonger et intensifier les actes de résistance moderne, à développer de nouvelles formes de conflits sociaux. Pour affirmer les formes de vies qu'ils opposent au formatage marchand de leurs désirs.

### **Parlez-nous de l'enquête qui a inspiré l'opération Flexblues**

**LDH** : Il s'agissait d'une enquête menée à l'initiative d'une fondation belge – la fondation FREE composée du gratin économique belge – qui a sous-traité la réalisation de cette enquête à une société suisse appelée BLUECOMM. En quoi consistait exactement cette enquête ?

**Flexblues** : Cette enquête portait sur l'esprit d'entreprise chez les jeunes de 15 à 24 ans en Wallonie et à Bruxelles. Elle était basée sur le système des quotas, c'est-à-dire que les interviewés devaient correspondre à certains critères comme l'endroit où ils vivent, leur diplôme scolaire, leur profession, etc. Une fois que les enquêteurs avaient trouvé des gens répondant aux critères définis dans leur fiche, ils devaient leur faire remplir un questionnaire de 100 questions qui traitait de leur rapport au travail et à l'esprit d'entreprise, mais aussi de sujets très divers comme leurs loisirs, leurs rapports avec leur entourage, aux médias, aux substances illicites, à l'enseignement, etc. Bref, une centaine de questions permettant de classer les individus selon 8 catégories (par exemple : «à contre courant», ou «fashion victim») et d'évaluer leur «potentiel entrepreneurial».

C'est effectivement la Fondation Free, qui est composée entre autres de la Compagnie Nationale à Portefeuille s.a., Electrabel, Fortis Banque s.a., GlaxoSmithkline Biologicals s.a., Lhoist s.a., Groupe Siemens Belgique/Luxembourg s.a., Sonaca s.a., qui commanditait l'enquête. Cette fondation avait fait un appel d'offre et a choisi la société suisse Bluecomm pour sa rentabilité et sa compétitivité. Il s'agit d'une agence spécialisée en marketing des jeunes en Suisse. Quant à la fondation Free, elle s'est montrée dans cette affaire d'une discrétion absolue comme on pouvait s'y attendre, elle et son directeur, M. Bernard Surlemont, personnage qui se présente comme «professeur d'entrepreneuriat» et est bien connu parmi les précaires rebelles pour avoir cité la phrase «Le talent, c'est avoir envie de

faire quelque chose».

### **Quelles étaient les conditions de travail au sein de cette société suisse ? Dans quels termes les travailleurs ont été recrutés pour réaliser cette enquête ?**

**Flexblues** : Au début, la proposition de Bluecomm paraissait très intéressante: ils payaient 12 euro par questionnaire correctement rempli, et annonçaient qu'il fallait 50 minutes pour faire remplir un questionnaire.

Une des premières choses qui nous a interpellé était l'encouragement à travailler au noir: Bluecomm a annoncé à ses employés qu'ils recevraient 12 euro par questionnaire correctement rempli, c'est-à-dire 12 euro en cas de travail au noir et 7 euros si le travail était déclaré. Un des coordinateurs de l'enquête a dit explicitement lors d'une réunion de préparation qu'il était préférable de ne pas déclarer cet emploi.

Ensuite, nous nous sommes rendus compte que pour remplir consciencieusement un questionnaire il fallait approximativement une heure et demie. Et plusieurs données n'étaient pas prises en compte: la participation aux réunions préparatoires (2h), le temps, les coûts téléphoniques, les coûts de déplacement pour trouver des jeunes répondant aux critères très précis de cette enquête menée selon la méthode des quotas et les consommations offertes aux interviewés (c'était un minimum pour que des gens acceptent de répondre à nos questions pendant une heure et demie).

Bref, selon que l'on déclarait ou non notre job, nous étions payés entre 2,5 et 5 euro de l'heure.

### **Comment est née l'idée de créer un porte parole collectif sous lequel pouvait revendiquer l'ensemble des travailleurs de cette société ?**

**Flexblues** : Bob, tu veux préciser un peu les choses ?

**Bob le précaire** : Je me suis manifesté auprès des travailleurs de Bluecomm parce que leur situation contenait tout ce qui fait aujourd'hui un statut précaire : employeur partiellement délocalisé, conditions ultra-flexibles, éclatement géographique et, pour euphémiser, divergence irréconciliable entre les points de vue quant à la valeur et surtout la mesure du travail réalisé. Je me suis dit qu'il était temps que les précaires gagnent une bataille, même symbolique, en Belgique, dans la défense de leurs droits. Pour les détails pratiques de la lutte, je vous encourage à poser la question aux premiers concernés : les travailleurs "flexblues".

**Flexblues** : Bob nous a énormément aidé pour réfléchir notre stratégie de lutte. Plus particulièrement, il nous a fait reconsidérer une question fondamentale de la lutte sur le «lieu» de travail : celle de la représentativité. Il était très difficile/impossible de lutter avec les moyens traditionnels de représentation syndicale en considérant les caractéristiques du travail chez Bluecomm : répartition géographique complètement éclatée et contrats à durée très limitée. Partant de là, il nous fallait une identité capable de soutenir un rapport de force continu, sans pour autant mettre en danger tel ou tel travailleur individuellement. Bob, dans son infinie bonté, nous a permis d'utiliser la sienne.

Pour tout dire, Bob nous était apparu en nous disant qu'ensemble, on allait prendre les patrons à leur propre piège, que face à un sous-traitant invisible, il nous fallait un

syndicaliste nouveau et invisible et que son but était de parer la stratégie de la société qui consistait à identifier les meneurs d'une action de revendication et à les éjecter. C'est comme ça qu'il nous a convaincu.

### **Comment concrètement s'est manifesté Bob face aux responsables de cette société ?**

**Flexblues** : Bob a, dans un premier temps, été le vecteur de la mobilisation des employés de BlueComm. Il permettait une communication et des prises de contact à moindre risque que les travailleurs en tant qu'individus. Il a ainsi permis de rallier au mouvement une majorité d'enquêteurs recrutés par BlueComm en communauté française.

Ensuite, l'arrêt de travail ayant lieu dans des conditions peu habituelles (aucune déclaration individuelle, rétention des questionnaires, absence de communication), il était important qu'aucun enquêteur ne puisse être stigmatisé comme bouc émissaire par notre employeur simplement parce qu'il était porte parole d'un mouvement collectif. Nous n'avions, à l'époque, aucune garantie quant aux normes de validation des questionnaires, ce qui constituait un moyen de pression pour BlueComm. Bob est des lors devenu porte parole du collectif d'enquêteurs réunis sous le label «flexblues».

### **Et ces revendications, quelles étaient-elles ?**

**Flexblues** : Elles étaient assez simples, finalement : le respect de la législation en vigueur en matière de travail. A savoir : la signature d'un contrat de travail en bonne et due forme, une rémunération basée sur le temps de travail presté non sur le nombre de questionnaires remplis, l'éclaircissement de la notion de validité des questionnaires, le remboursement de frais annexes comme les consommations ou les titres de transport et l'instauration d'une délégation syndicale des travailleurs de Bluecomm en Belgique (plus de 50) : malgré la brièveté extrême de notre engagement, il nous paraissait important d'insister sur ce point, d'obliger, pour des raisons purement symboliques, nos patrons à admettre le principe du syndicalisme dans leur boîte de culture «nouvelle économie».

### **Et quelle fut la réaction de l'employeur ainsi confronté à un porte parole collectif qu'il ne pouvait identifier ?**

**Flexblues** : On pourrait commencer par souligner que la réaction de notre employeur n'a pas été très surprenante. Notre succès est probablement d'ailleurs fondé sur ce point pour une part non négligeable.

C'est paradoxal pour une société active dans le secteur de la communication, mais sa réaction a été très mauvaise en termes de relations publiques. Cette réaction a d'abord consisté à nier l'évidence, puis à reporter le blâme pêle-mêle sur la complexité de la législation belge, sur l'incompétence des enquêteurs, voire sur la volonté de publicité de quelques meneurs.

Les contrats de travail sont en cours d'élaboration. La législation belge est difficile. Nous n'avons pas de siège social en Belgique. Mais tout devrait être réglé d'ici peu. Nous ne comprenons pas cette action d'humeur menée par une bande d'activistes de gauche qui veulent faire parler d'eux. S'ils sont incapables de réaliser une

enquête en 50 minutes, ils ne sont pas faits pour ça. Voilà ce que disait le directeur de Bluecomm...

Du point de vue de l'organisation du travail elle-même, le flou total.

Absence de communication de la direction avec les enquêteurs (qui étaient tous potentiellement de dangereux activistes de gauche) et tentative de récupération des questionnaires auprès des coordinateurs.

Je salue au passage monsieur Plumet (Coordinateur de terrain international chez Bluecomm) qui doit se souvenir de son voyage peu fructueux à Liège au lendemain de l'annonce de la grève.

Dans un second temps, à l'abri de l'opinion (une des conditions pour une négociation étant d'ailleurs la censure du nom de BlueComm sur le site web du mouvement : [www.flexblues.be](http://www.flexblues.be)), et après avoir constaté eux même l'ampleur du mouvement par le peu de questionnaires renvoyés, ils ont enfin envisagé le rapport de force à sa juste mesure. Les conditions étaient réunies pour que l'on puisse négocier.

**Et comment se passait ce dialogue puisque par définition, Bob n'est pas une entité physique mais une construction militante ?**

**Bob le précaire** : Les précaires en lutte ont une arme : la créativité et l'imagination leur permettant de transformer une faiblesse en force.

Nous sommes invisibles. Soit, soyons invisibles, sans visage, non identifiables. Nous sommes délocalisés ? Cela ne rendra que plus difficile et plus coûteux notre contrôle.

**Flexblues** : Un des avantages de travailler pour une entreprise Suisse, c'est que le patron n'est pas au bout du couloir. L'essentiel du dialogue se fait ainsi au travers de moyens de communication permettant l'anonymat : email, téléphone. Dès le début de la grève, Bob a été le seul interlocuteur à parler des revendications applicables à tous les travailleurs. À l'occasion des rares mais inévitables rencontres de visu, plusieurs bob étaient présents, éventuellement masqués, et rarement les mêmes plusieurs fois de suite. Situation relativement déstabilisante pour BlueComm qui était incapable d'identifier son (ses) interlocuteur(s).

**Et quel fut in fine le résultat de votre action ?**

**Flexblues** : Nous avons obtenu satisfaction sur 4 des 5 revendications mises en avant. Le résultat le plus spectaculaire étant probablement le salaire ; la rémunération des questionnaires étant (r)établie sur une base de deux heures. Cela revient à doubler la rémunération promise initialement par BlueComm. La distinction a été faite entre validité du travail effectué et validité du questionnaire, ce qui garantissait le principe tout à fait fondamental selon lequel tout travail mérite salaire : indépendamment de l'usage que l'employeur allait ensuite faire des questionnaires remplis, ils devaient être rémunérés si la procédure de remplissage avait été respectée. Une somme forfaitaire de 4 € par questionnaire a en outre été dégagée à titre de frais de transport et consommations durant la passation du questionnaire.

Seule la représentation syndicale n'a pas été obtenue, alors qu'il s'agissait de la seule de nos revendications qui n'avait aucun impact financier pour l'employeur. C'est intéressant de voir que c'est sur l'enjeu symbolique qu'ils étaient les plus réticents à satisfaire nos revendications.

## **Une fois sa mission accomplie, qu'a fait Bob ?**

**Flexblues** : Les dates des contrats que nous avons signés avec Bluecomm font qu'officiellement, nous avons tous quitté l'entreprise avant même d'avoir résolu individuellement l'application des accords collectifs.

Cela fait maintenant plusieurs mois que nous avons quitté la société.

Bluecomm ne travaillant pas spécifiquement en Belgique, aucun de nous n'a été tenté par une mutation dans la maison mère à Genève. Et Bob est parti inspirer d'autres conspirations de précaires exploités et dominés.

Il paraît qu'il s'intéresse de près aux chainworkers du cru : Horeca mondialisé et multinationales peu regardantes sur les méthodes de flexibilisation

## **Et quelles sont aujourd'hui les conditions de travail au sein de cette société suisse ? Gardez-vous des contacts avec celles et ceux qui ont bénéficié de votre action ?**

**Flexblues** : Nous n'en avons pas la moindre idée. Comme on le disait, l'antenne belge a cessé d'exister. Nous savons juste que le responsable de l'enquête au sein de Bluecomm a été remercié. Nous vous encourageons cependant à prendre contact avec Bluecomm pour plus de précisions.

M. Philippe Barthollet, Directeur  
BlueComm SA  
Rue de l'Ancien-Port 14  
1201 Genève  
Téléphone: 022 901 08 32  
Fax: 022 901 08 31

## **À qui appartient Bob ? A-t-il vocation à agir dans d'autres secteurs que celui de l'enquête marketing ?**

**Bob le précaire** : Je suis une entité immatérielle en copyleft, dont le coût de réduplication est proche de zéro (à l'instar d'un fichier numérique sans DRM). J'appartiens à tous les travailleurs précaires qui veulent lutter. Je ne fais que proposer des outils de communication et de politisation aux précaires. J'incarne une alternative et un complément aux combats syndicaux classiques qui sont mal adaptés au nouveau capitalisme. Je m'attache à conspirer dans les univers particulièrement touchés par le travail précaire. L'HORECA en est un.

## **Parlez-nous de la question du secteur HORECA. Quelles sont les difficultés que vous avez identifiées et quelles sont les réponses que vous essayez de mettre en œuvre ?**

**Bob le précaire** : On peut noter le recours extrêmement fréquent au travail au noir, avec toutes les conséquences qu'il a pour les travailleurs, ou même le contrôle mafieux du secteur avec des cas très glauques à Liège, mais je parlerai plutôt des chaînes commerciales comme Mac Do, Sodhexo, Ikea, H&M et Mickey. Le travail y est précaire, la flexibilité à la minute près, le turnover incessant, la qualification souvent bien au-dessus du travail effectué, le client roi. Et les droits sociaux de l'âge de nos arrière-grands-parents. Ceux qui travaillent dans ces chaînes commerciales s'identifient souvent aux «valeurs» marketing prônées par ces entreprises. Mais tous rêvent de se casser, de trouver mieux. Ils vivent ces boulots comme transitoires.

Mais la précarité n'est pas transitoire. Elle devient commune. Pour nous, il n'est pas fondamental de mener une lutte dans un Mac Do -- quoique il y a eu des réussites dans ce genre de lutte en France. Nous pensons qu'il est préférable de travailler en amont. Certes, dénoncer le travail précaire produit par ces institutions capitalistes, mais surtout lutter pour un welfare qui modifie fondamentalement ce qui produit cette précarité. Notre stratégie est la contamination et le peer-to-peer avec les différents réseaux sociaux des métropoles qui alimentent soit comme travailleurs, soit comme clients, souvent les deux, ces entreprises.

C'est là où cela circule et où cela échange que Bob doit être présent.

Sa devise: *«Inspire le conflit, conspire précaire»*.

**Flexblues** : Le secteur de l'HORECA est pour le moment difficilement attaquable avec les moyens dont nous disposons. Nous cherchons des voies d'accès moins frontales pour travailler sur cette question.

**Concrètement que comptez-vous faire, notamment avec le prix reçu ce jour par la Ligue des droits de l'Homme ?**

**Flexblues** : Nous avons décidé de créer un fonds de solidarité qui servira à (pré)financer des actions judiciaires menées par des précaires. Nous sommes en train de créer une ASBL pour gérer ce fonds, auquel nous appelons d'ailleurs tout un chacun qui se sentirait solidaire de notre propos à participer en versant une participation.

Par ailleurs, nous allons pérenniser Flexblues, qui n'était au départ que le label sous lequel se sont réunis les grévistes, en tant que structure de soutien aux précaires en lutte et de point de contact pour les personnes qui souhaitent se joindre à la lutte biosyndicale. Pour ce faire, nous souhaitons ouvrir un local à Liège, dans lequel il sera possible d'assurer des permanences, d'organiser des réunions, de mutualiser certaines ressources (bibliothèque, connexion Internet).

Dans ce cadre, nous nous sommes d'ailleurs fixé comme principale priorité pour les mois qui viennent de mener un travail de recherche sur le précaire. Nous voulons mieux comprendre, aussi bien qualitativement que quantitativement, la nature de la situation, la manière dont les précaires vivent leur condition. Aujourd'hui, c'est là quelque chose de très peu clair, dont il est très rarement question. Il s'agit aussi de créer des outils dont nous espérons qu'ils seront réutilisés par d'autres précaires pour mettre des mots sur notre situation, pour construire une identité commune.

**Dernière question, Bob. Le prix que vous recevez ce jour porte le nom d'une militante féministe et antiraciste. Existe-t-il aujourd'hui une Bobette la précaire ou un Bob le précaire étranger ?**

**Bob le précaire** : Je n'ai pas de sexe, je n'en ai jamais eu. Je suis autant Bob le précaire que Bob la précaire. Les femmes constituent la première des minorités et le sexe du travail précaire est sans nul doute féminin.

Le précaire est une majorité, au moins en puissance, mais c'est une majorité constituée de minorités. Le modèle majoritaire, au sens culturel et symbolique, est démographiquement extrêmement minoritaire.

En m'inspirant de Naomi Klein, je dirais qu'une des spécificités du combat féministe

de ces quarante dernières années à été d'arriver à faire considérer un certain nombre de tâches assumées par les femmes comme du travail à part entière. Je ne fais que prolonger ce combat en m'attachant à faire reconnaître toutes les formes de travail invisible.

Quant aux migrants, leur précarité est la pire de toutes, cela ne fait aucun doute. Et, quand on voit ce qui se passe dans les centres fermés en Belgique, on quitte bien souvent, les concernant, le domaine des droits économiques et sociaux, pour tomber dans des atteintes à des libertés encore plus fondamentales. Les précaires rebelles sont parfaitement conscients de cet état de fait.

## Biographie de Régine Orfinger-Karlin

Née dans les années 1910, Régine Orfinger-Karlin fut, après des études de droit, la deuxième femme inscrite au barreau d'Anvers. Rayée de ce barreau juste avant la guerre 40-45 parce qu'elle était juive, elle entra dans la résistance pour s'y engager de plus en plus activement après la dénonciation qui conduisit à l'exécution de son mari.

Après la guerre, elle élèvera seule ses deux enfants et participera à la refondation de la Ligue belge des droits de l'Homme. Elle sera membre du Comité central de la Ligue belge, puis du Conseil d'administration de la Ligue des droits de l'Homme jusqu'en 1996, année où elle en sera élue Présidente d'honneur.

Toute sa vie, cette résistante armée, militante féministe et antiraciste a consacré ses talents de juriste à la mise en place et à l'organisation de groupes de pression comme «A travail égal, salaire égal», le « Comité pour la Dépénalisation de l'Avortement » dans les années '70, ainsi qu'à la mise sur pied de nombreuses associations progressistes d'avocats.

Régine Orfinger-Karlin était et restera la femme de tous les combats.

Régine Orfinger-Karlin est décédée le 28 décembre 2002 à l'âge de 91 ans.



# PLUS DE CENT ANS DE LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

## ***La préhistoire.***

Il y a cent ans, le 8 mai 1901, est créée à Bruxelles une « *Ligue Belge des Droits de l'Homme*<sup>1</sup> », sur l'initiative de Eugène MONSEUR, grammairien et professeur à la Faculté de Lettres de l'Université Libre de Bruxelles. L'absence de sources relatives à cette période ne permet pas d'avoir une idée très précise du fonctionnement de l'association. Toutefois, il est certain qu'elle se forme dans le sillage immédiat de la « *Ligue des Droits de l'Homme* » qui était apparue en France en 1898 dans la tourmente de l'affaire Dreyfus. La petite sœur belge est alors composée de notables parmi lesquels on retrouve des politiciens, des avocats et des professeurs d'université<sup>2</sup>.

L'organisation est une première fois dissoute durant la Première Guerre Mondiale mais se reforme au début des années vingt, sous l'appellation de « *Ligue Belge pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen*<sup>3</sup> ». Elle semble connaître son apogée dans le courant des années trente sous la présidence d'Emile VANDERVELDE, grand acteur de la vie politique belge et du socialisme d'avant-guerre. Si, au niveau national il ne demeure de traces que d'actions d'aides individuelles, son activité à l'échelle internationale a plus de rayonnement. Elle lutte fermement contre la montée du nazisme, tant par l'organisation de manifestations que par l'accueil de réfugiés politiques. Pour optimiser ses démarches, elle agit en concertation avec la « *Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme* » (F.I.D.H.) et le gouvernement belge. Influencée par la forte personnalité de son Président, elle est présentée dans la presse comme « *oublieuse de son but* » et semble perçue par une frange de la population comme une « *organisation partisane*<sup>4</sup> ». Avec une telle réputation, il n'est pas étonnant que lors de l'invasion de la Belgique en 1940, l'occupant saisisse les archives de la Ligue après avoir interdit son activité.

## **1954-1978 : La Ligue belge.**

En 1954 sous l'impulsion commune d'anciens membres de la Ligue d'avant-guerre (Jeanne Emile VANDERVELDE, Max GOTTSCHALK, Henri ROLIN, Régine ORFINGER-KARLIN) et de nouveaux défenseurs des droits de l'Homme (Georges ARONSTEIN, Henry BOTSON...), une *Ligue Belge pour la Défense des Droits de l'Homme*<sup>5</sup> (L.B.D.H.) voit le jour. Plus de neuf ans après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, le détonateur à la reconstitution de l'association s'avère être le non-respect des droits de la défense durant les procès d'anciens collaborateurs du régime nazi. D'une manière plus générale, c'est « *le déclin de la moralité internationale... et l'apathie qui se manifeste devant les innombrables injustices commises par les régimes totalitaires et devant certains abus de droits commis dans*

<sup>1</sup> Communication de la Ligue Belge des Droits de l'Homme, Comité Provisoire, Bruxelles, 24 janvier 1901

<sup>2</sup> Liste des premiers adhérents de la Ligue Belge des Droits de l'Homme, 1901

<sup>3</sup> Anne-Marie DIEU, « La Ligue des Droits de l'Homme » in *Valeurs et associations*, l'Harmattan, Paris, 1999, p.169

<sup>4</sup> Léon GOFFIN, « La Ligue rend hommage à la mémoire du Bâtonnier Henry L. BOTSON » in *Le Journal des Tribunaux*, n°4321- 21 Mai 1961

<sup>5</sup> Le terme « citoyen » disparaît du nom de l'association après guerre car ses reformateurs estiment qu'il n'est pas nécessaire d'être citoyen pour revendiquer des droits.

*les régimes démocratiques<sup>6</sup> »* qui va motiver les reformateurs. Le but de cette association de fait<sup>7</sup> est de faire respecter les droits de l'Homme là où ils sont violés et spécialement en ce qui concerne la Belgique. La L.B.D.H. veut se faire « *l'avocat bénévole des victimes de l'injustice -individus ou groupes d'individus- et s'élever contre l'arbitraire, la raison d'Etat, le fanatisme, l'intolérance ainsi que contre toute discrimination politique, religieuse ou raciale<sup>8</sup>* » De ce fait elle défend les droits, jamais les intérêts privés. Ainsi, son indépendance vis-à-vis des gouvernements et des partis politiques est supposée absolue. Au sortir d'une époque qui a vu de nombreux pays européens basculer, délibérément, dans la dictature, la Ligue a aussi pour but d'informer l'opinion publique au sujet des violations des droits de l'Homme, et ce, afin de fortifier « *la vigilance constante qui est indispensable au maintien des institutions démocratiques<sup>9</sup>* ».

L'association qui se reforme en 1954 est ce que l'on pourrait nommer une « *Ligue de principes* », ces mêmes principes qui, au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, ont mené à l'élaboration des textes sur les droits de l'Homme et à leur adoption par les Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Tout comme les révolutionnaires français de 1789 qui avaient besoin d'un texte entérinant la rupture avec l'Ancien Régime, les démocraties libérales, choquées par les horreurs de la guerre, veulent désormais s'entourer d'un arsenal de textes et d'organismes pour défendre leurs idéaux et lutter contre le totalitarisme.

C'est au sein de cette mouvance, et avec un équilibre étudié entre toutes les forces politiques, que la L.B.D.H. puise ses reformateurs. L'association, essentiellement constituée de juristes bruxellois francophones<sup>10</sup> travaillant au sein de commissions spécialisées, dispose de ce fait de puissants relais au sein de l'Etat. La situation économique et sociale globalement favorable que connaît la Belgique durant l'immédiat après guerre oriente naturellement l'essentiel des actions de la Ligue vers les problèmes internationaux. L'association se focalise sur trois thèmes : la décolonisation, la lutte contre les régimes dictatoriaux, et enfin, le respect des droits de l'Homme dans les régimes démocratiques.

En Belgique, parallèlement à sa fonction éducative (dans les écoles, les casernes...), la Ligue réagit de façon ponctuelle à différents problèmes. Parmi ses chevaux de bataille favoris, on retrouve la condamnation des violences policières, le combat en faveur des droits des prisonniers, ainsi que la lutte contre l'antisémitisme et la censure des artistes et intellectuels. Cependant, dès les années soixante, on voit apparaître de nouveaux enjeux de société tels que : le racisme, la discrimination sexuelle ou les problèmes liés à la drogue.

Néanmoins, l'essentiel de ses actions est orienté sur le long terme. En se basant sur les compétences de législateurs de ses membres, l'association participe à l'élaboration de plusieurs projets de lois (sur la colocation, l'objection de conscience, la liberté de la presse, le racisme, la protection de la personne...). Cependant, on remarque que la Ligue a tendance à s'effacer au profit d'un parlementaire au

---

<sup>6</sup> « La reconstitution de la Ligue belge pour la défense des droits de l'Homme » in *Le Soir*, 20 mars 1954

<sup>7</sup> En 1968 la Ligue obtient le statut d'Etablissement d'Utilité Publique

<sup>8</sup> Lettre de recrutement de la Ligue Belge pour la défense des droits de l'Homme, signée par G. ARONSTEIN et Henry BOTSON, Avril 1954.

<sup>9</sup> Lettre de recrutement de la Ligue Belge pour la défense des droits de l'Homme, signée par G. ARONSTEIN et Henry BOTSON, Avril 1954.

<sup>10</sup> Le recrutement s'effectue par la méthode du bouche à oreilles.

moment de la présentation du texte devant les Chambres. Ce fait peut démontrer la primauté des valeurs défendues sur la notoriété de la L.B.D.H. qui n'a pas, à cette époque, l'ambition de devenir un mouvement populaire. Quel que soit le sujet abordé, son mode d'action, découlant d'une incapacité structurelle et financière à créer des mouvements de masse, se tourne naturellement, et souvent avec succès, vers des démarches personnalisées auprès des pouvoirs publics et du gouvernement en particulier.

Durant une vingtaine d'années, sous les présidences de Henry BOTSON (1954-1961) et de son successeur Georges ARONSTEIN (1961-1973)<sup>11</sup>, la Ligue va fonctionner de cette manière. Cependant, la détérioration de la situation socio-économique en Belgique, les remous politiques et un changement de génération au sein de l'association vont petit à petit modifier l'allure générale de la Ligue. La *Ligue des Juristes* a vécu et la diversité socio-professionnelle s'affirme dans les instances dirigeantes. Ce changement, combiné à l'accroissement de ses effectifs, à la régionalisation de ses structures<sup>12</sup>, à une relative stabilité financière et, sur le plan international, à une réorientation des organismes de défense des droits de l'Homme dans une direction plus sociale<sup>13</sup>, fait de l'association une *Ligue de Terrain*. Il s'agit d'un témoignage de l'interaction dialectique qui s'instaure entre une base doctrinale et les aspirations d'une société.

En 1973, l'arrivée à la présidence de Marc DE KOCK<sup>14</sup> (1973-1984) apporte une pierre de plus à l'édifice des réformateurs. Concrètement, sous sa présidence, la L.B.D.H. se montre plus à l'écoute des citoyens et de leurs aspirations, avec, pour effet direct, un recentrage de l'action sur les problèmes qui naissent sur la scène internationale (problème israëlo-arabe, Afrique, Chili...).

En Belgique, la primauté est accordée à l'aspect concret et à l'urgence des problèmes rencontrés, et non plus aux principes et aux idéaux. Pour résoudre ces problèmes, les actions de la Ligue s'enrichissent par la collaboration de sociologues, d'enseignants, de journalistes et d'assistants sociaux, sans perdre la rigueur scientifique qui la caractérise. L'association est la première à s'impliquer dans quelques-uns des nouveaux enjeux de cette époque. L'immigration massive entraîne des problèmes récurrents de racisme et de discriminations à l'accès au logement, à l'emploi ou à certains lieux publics, problèmes contre lesquels la Ligue lutte activement. On retrouve également au sein de l'association d'ardents défenseurs de du droit à l'avortement mais également des opposants. Les droits des travailleurs, à une époque où le travail redevient un luxe, sont plus que jamais bafoués. La Ligue, au côté des syndicats, mènera une série d'actions : contre l'imposition de cadences infernales, pour l'obtention de salaires décents et contre la surveillance abusive des ouvriers sur leur lieu de travail. Ce dernier point s'inscrit dans une campagne de la Ligue pour le respect de la vie privée, à l'aube d'une ère qui voit naître un peu partout les systèmes de vidéo surveillance. La violence institutionnelle est elle, plus que jamais, à l'ordre du jour dans les prisons ou dans les asiles.

---

<sup>11</sup> Deux éminents juristes et anciens résistants

<sup>12</sup> En 1964 apparaissent deux « groupes de travail » : le « *Vlaamse Werk Groep* » et le « *Groupe de Travail pour le Sud du Pays* ». Ils ont pour but de décentraliser l'action de la Ligue.

<sup>13</sup> Sur ce point voir les actes du *Séminaire sur les institutions nationales et locales pour la promotion et la défense des droits de l'Homme*, Nations-Unies, New York, 1978, pp. 55-58

<sup>14</sup> Juriste, il est le premier néerlandophone président de la L.B.D.H., précédemment il fut le créateur du *Vlaamse Werk Groep* dans les années soixante.

L'hétérogénéité de la composition de la Ligue et la nature passionnée de certains sujets abordés entraînent les premiers débats contradictoires au sein du conseil d'administration. En effet, jusqu'ici, la Ligue, qui a toujours refusé le vote comme mode décisionnel, avait éludé les sujets qui ne se prêtaient pas au consensus<sup>15</sup>.

Au niveau de ses actions, l'association ne se confine plus à des contacts directs avec les élites. En effet, si la cible de ses démarches, comme tout groupe de pression, reste le pouvoir décisionnel et l'Etat, les moyens de le sensibiliser évoluent. La L.B.D.H. a su prendre conscience du poids des médias et de l'opinion publique et n'hésite plus à les utiliser pour parvenir à ses fins.

### **1978-2001 : La communautarisation**

En 1978, alors que sa mutation n'est pas encore totalement terminée, la L.B.D.H. est contrainte de se scinder en deux pour des raisons de communautarisation du pouvoir politique et d'octroi de subsides<sup>16</sup>. Deux A.S.B.L. sont donc formées sous les noms respectifs de *Ligue des Droits de l'Homme* et *Liga voor Mensenrechten*. Jusqu'au début des années 80, cette séparation est symbolique, étant donné que le conseil d'administration de l'Etablissement d'Utilité Publique, sous la présidence de Marc DE KOCK, continue à se réunir de façon unifiée. Cependant, petit à petit, les deux organisations vont se dissocier et travailler de façon indépendantes l'une de l'autre<sup>17</sup>. Le coût est dur à supporter pour la ligue francophone amputée et délocalisée ; d'ailleurs le nombre de ses adhérents connaît une chute vertigineuse<sup>18</sup>. L'association a également perdu une grande part du crédit dont elle disposait auprès des pouvoirs publics.

En 1986 la Ligue des droits de l'Homme est reprise en main par Sabine MISSISTRANO (1986-1994) qui en devient présidente<sup>19</sup>. Cette dernière a un véritable projet pour cette association en déliquescence, à savoir, faire de la Ligue un acteur qui compte dans le champ social et politique belge. Pour ce faire elle n'hésite pas à s'investir totalement dans la vie de l'association tout autant physiquement et moralement que financièrement. La part de l'actualité internationale dans les activités de la Ligue est remise au goût du jour à cette époque, puisque Sabine MISSISTRANO est également Vice-Présidente de la F.I.D.H.. Ainsi, la Ligue va s'activer aux quatre coins du globe.

C'est d'ailleurs à l'instigation de la Ligue des Droits de l'Homme que se crée en 1992 la délégation permanente de la F.I.D.H. auprès de l'Union Européenne. Au niveau national, la Ligue s'investit plus que jamais dans la lutte contre la violence institutionnelle, la discrimination à l'embauche et pour la défense des droits économiques et sociaux. Suite à la percée du Vlaams Blok aux élections de 1991, elle va mettre sur pied des Etats Généraux des Droits de l'Homme. Ce projet, d'une ampleur jamais égalée, aboutit en décembre 1993, après deux ans de préparation. Il débouche certes sur plusieurs publications et la mise sur pied d'ateliers de formation,

---

<sup>15</sup> Comme le problème linguistique et les réformes constitutionnelles.

<sup>16</sup> La Ligue est dépendante des subsides que lui accorde le ministère de la culture notamment. Les pouvoirs flamands refusent d'accorder des subsides tant qu'il n'existe pas une « antenne flamande » de la Ligue.

<sup>17</sup> L'association francophone sera transférée à Liège alors que la néerlandophone émigrera vers Gand

<sup>18</sup> La Ligue depuis le milieu des années soixante comptait un millier d'adhérents, en 1982-83 l'association francophone ne compte plus que 200 membres.

<sup>19</sup> Elle est la première femme, non-juriste de surcroît, à la tête de la L.B.D.H. Son arrivée à la présidence est d'ailleurs relativement mouvementée.

mais d'une façon générale l'énergie est retombée et on assiste à un manque d'exploitation systématique du travail accompli.

En 1994 Sabine MISSISTRANO se retire en laissant une Ligue plus forte. Les six années qui suivent verront se succéder trois présidents, tous juristes : André-Marie SERVAIS (1994-1996), Françoise TULKENS (1996-1998) et enfin Georges-Henri BEAUTHIER (1998-2000).

Durant ces six années, en plus de toutes ses préoccupations antérieures, de nouveaux défis s'offrent à la Ligue : l'application des droits de l'Homme aux nouvelles technologies informatiques, l'intensification de la lutte pour le respect des droits économiques et sociaux, la défense de la vie privée, ou encore la bioéthique.

En 2000, Dan VAN RAEMDONCK est élu président de la Ligue des droits de l'Homme. Deuxième non-juriste à accéder à cette fonction - il est grammairien à l'U.L.B, comme l'était le fondateur de la Ligue, Eugène MONSEUR – il l'occupera jusqu'en mai 2006. Il portera une attention particulière à la formation et à l'éducation aux droits humains, tant à l'attention des adultes que des enfants via, entre autres, des activités de sensibilisation dans les écoles. Il est désormais président d'honneur de l'association.

C'est actuellement Benoît VAN DER MEERSCHEN, juriste de formation et Secrétaire Général CNCD-11.11.11 qui préside à la destinée de la Ligue des droits de l'Homme.

**Historique réalisé sur base du travail de trois mémorants de l'ULB sur l'histoire de la Ligue : Emmanuelle Halabi, Karim Cham et Fabrice Delooz**

# La Ligue des droits de l'Homme asbl

## Les Droits humains, un combat au quotidien !

### QUI SOMMES-NOUS ?

Née en 1901, la Ligue des droits de l'Homme est une association indépendante, pluraliste et interdisciplinaire. C'est un mouvement au sein duquel chacun se sent concerné et agit pour le respect de la dignité de tous.

A Bruxelles, Huy, La Louvière, Liège, Mons, Tournai et Verviers, les **sections locales** assurent la visibilité, la proximité et le dynamisme de la Ligue auprès de la population. Véritables lieux d'expertises, **les commissions thématiques** de la Ligue travaillent sur des matières telles que : jeunesse, prisons, justice, droits économiques et sociaux, étrangers, psychiatrie... Une **commission transversale** veille quant à elle à vulgariser les travaux des commissions afin de les rendre accessibles à toute personne intéressée par les thématiques abordées.

### NOTRE MISSION

**Promouvoir les principes d'égalité, de liberté, de solidarité et d'humanisme**, ainsi que les droits fondamentaux des hommes et des femmes, **en Communauté française de Belgique. Combattre l'injustice et les discriminations** sous toutes les formes (racisme, sexisme, homophobie, traite des êtres humains). **Défendre la dignité** des étrangers, des sans papiers, des sans emploi, des détenus, des personnes âgées, des jeunes, bref de tous. Défendre le respect de la vie privée et l'accès de tous les citoyens à une justice équitable et non expéditive.

### VIGILANCE

En tant que contre pouvoir, la Ligue de droits de l'Homme observe, **informe et interpelle les pouvoirs publics et les citoyens** en vue de remédier à des situations qui portent atteinte aux droits fondamentaux.

La Ligue **examine les initiatives législatives et veille au respect des lois**, des conventions et des pratiques qui garantissent les droits humains. En cas d'atteinte à ces droits, la Ligue réagit sous forme d'interpellations, de communiqués et de conférences de presse, fait part de ses positions afin de susciter des modifications.

Elle peut également mener des **actions en justice**, si des dispositions sont contraires aux droits de l'Homme.

### FORMATION

La Ligue des droits de l'Homme est attentive à la nécessité de **favoriser le dialogue, de former élèves et enseignants à l'exercice et à la défense des droits humains** :

- par un programme de formation dans les écoles primaires, secondaires, dans les universités, dans les écoles de police.
- par la réalisation d'un module d'éducation aux droits fondamentaux à destination des enseignants de la Communauté française.

La Ligue propose également des **formations pour les adultes** et des organismes tiers.

### SENSIBILISATION

La sensibilisation aux droits humains passe aussi par la **collaboration avec le monde socio-culturel** : colloques, conférences, débats, expositions, partenariats avec des théâtres, des cinémas, des centres culturels sont régulièrement organisés.

La Ligue développe également ses propres projets à l'intention d'un public de tous âges et de tous horizons.

# **Prix Régine Orfinger-Karlin – Règlement Edition 2006**

## **Article 1**

Il est institué un prix qui porte le nom de "Régine Orfinger-Karlin", ci-après dénommé "le Prix".

Le Prix a pour but d'encourager la promotion et la défense des droits humains. Une attention particulière sera portée à la protection et à l'aide des groupes vulnérables (mineurs, étrangers, allocataires sociaux, malades mentaux,...).

Le Prix vise à reconnaître et à récompenser une personne, sans distinction d'âge, un groupe ou une association, qui oeuvre et s'est distingué en ce sens, notamment en mettant en évidence la nécessité de la résistance aux atteintes aux droits humains.

## **Article 2**

Le Prix est géré par un Comité d'attribution, ci-après dénommé "le Comité".

Le Comité est composé de l'ensemble des administrateurs de la ligue des droits de l'Homme;

Le Comité est présidé par le Président de la Ligue des droits de l'Homme.

En cas de silence du présent règlement, les modalités d'attribution du Prix sont de la compétence du Comité.

## **Article 3**

Le Prix est décerné tous les deux ans, en décembre, à dater de 1996. En principe, il ne peut être attribué qu'à une seule personne ou organisation. Le Comité peut exceptionnellement décider de ne pas attribuer le Prix. Dans ce cas, le montant du Prix non attribué est reporté à l'édition suivante du Prix. Il en sera de même au cas où le lauréat viendrait à décliner le Prix ou à décéder entre la période d'attribution et la date de remise du Prix.

## **Article 4**

Le Conseil d'administration fixe le montant du Prix et en recherche le financement. A défaut de le trouver, celui-ci relève du budget ordinaire de la Ligue des droits de l'Homme.

Le Prix est remis au lauréat ou à son représentant sous la forme d'un diplôme et d'un chèque.

## **Article 5**

Les candidatures et présentations relatives à l'attribution du Prix ne peuvent être révélées, ni publiées.

## **Article 6**

Le comité use des moyens d'information qui lui semblent adéquats pour s'éclairer sur la valeur des candidatures présentées. Il peut avoir recours à des experts. Il peut aussi désigner parmi ses membres un ou plusieurs rapporteurs.

## **Article 7**

Le comité décide souverainement de l'attribution du Prix. Il décide par consensus. Ses décisions ne peuvent faire l'objet d'un recours. Lors de la proclamation du lauréat, l'attribution du Prix sera motivée.

## **CONTACTS PRESSE**

**- Bob le précaire :**

**0475/763316**

**[www.flexblues.be](http://www.flexblues.be)**

**-Ligue des droits de l'Homme**

**- David Morelli**

**02/209 62 86 – 0472/600639 - [dmorelli@liguedh.be](mailto:dmorelli@liguedh.be)**